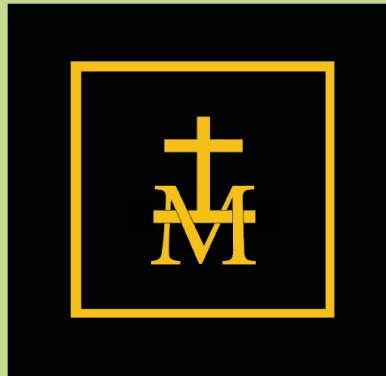


Pour une nouvelle
évangélisation des familles

Le MODÈLE SACERDOTAL JOHANNIQUE



Les arguments théologiques
et exégétiques

André Lagacé

Lagacé, André

Le modèle sacerdotal johannique

Auto-édition – Alma (Québec)

© André Lagacé & Mireille Urlon-Lagacé

Pour tout commentaire : andrelagace12@gmail.com

Fichier : 191207(1)MSJ EPUB

Page couverture : La lettre M surmontée d'une croix signifie que le Christ Jésus, grand prêtre de la Nouvelle Alliance, et Marie, sa mère, la nouvelle Ève, ont été étroitement unis dans la réalisation de notre rédemption. Leur unité est le modèle par excellence de ce que doit être le modèle sacerdotal johannique.

ISBN 978-2-9817237-9-6 (version papier)

ISBN 978-2-9817237-7-2 (version EPUB)

Dépôt légal 2e trimestre 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Dédicace et prière

Je dédie ce livret à la Vierge Marie.

Ma bonne mère, je dépose cet écrit à vos pieds. Si ce qu'il annonce est conforme à la volonté de votre Fils, veuillez en répandre le message à travers l'Église.
Amen.

Table des matières

Dédicace et prière	3
Table des matières	5
Introduction	7
Les arguments.....	11
Le parcours	35
Conclusion	39
Du même auteur.....	43

Introduction

Il ne faut pas se leurrer, le sacerdoce, tel qu'il est vécu actuellement, laisse totalement indifférents les jeunes de notre temps. Quant à l'institution de l'Église, elle est perçue par eux comme dépassée et figée dans ses façons de faire.

Certes, que les valeurs du monde occidental soient en rupture avec celles de l'Évangile, il ne faut pas trop s'en surprendre, mais que l'Église et ses institutions soient perçues comme dépassées même par les jeunes croyants, il y a lieu de s'en préoccuper. En effet, sans prêtres, religieuses ou religieux, comment l'Église poursuivra-t-elle sa mission ?

En fait, la crise des vocations de l'Église occidentale est telle qu'elle ne menace pas seulement la réalisation de sa mission, mais également sa survie. Nous savons que le mal ne pourra jamais prévaloir sur l'Église au point de la détruire, mais le Christ Jésus n'a jamais dit que l'Église du Québec ou celle de la France ne disparaîtra jamais.

La crise que nous traversons exige donc un effort de réflexion et de prière tout particulier ; cela afin que des solutions inspirées par l'Esprit surgissent et qu'un coup de barre puisse être donné.

C'est dans cette perspective que je situe la réflexion que j'ai réalisée au cours des vingt dernières années. Celle-ci s'est portée sur deux points précis, à savoir : sur un modèle sacerdotal qui semble avoir été institué par le Christ en croix, mais qui n'a jamais été réitéré par la suite ; et sur une forte spiritualité afin

que ce celui-ci soit une source de renouvellement pour l'Église, et non de scandale.

Le modèle sacerdotal johannique, que le Seigneur m'a permis de mettre au jour, pourrait non seulement intéresser les jeunes hommes au sacerdoce, mais il démontrerait aussi la volonté réelle de l'Église d'accorder aux femmes une plus grande place en Église ; cela en leur offrant la possibilité d'exercer un tout nouveau ministère.

Ce modèle relancerait également d'une magnifique façon l'évangélisation des familles chrétiennes qui, au cours des dernières décennies, a été très négligée en raison du manque d'effectifs sacerdotaux.

Je dis que ce modèle sacerdotal pourrait intéresser les jeunes croyants de nos sociétés occidentales, car, contrairement à ce que l'on pense, ce n'est pas tant la chasteté qui les rebute, mais la solitude du modèle sacerdotal traditionnel ; une solitude qui peut se comparer à celle d'un père veuf qui doit élever saintement sa famille nombreuse.

À mon avis, c'est là où le bât blesse pour les jeunes de notre temps. Offrons-leur un modèle sacerdotal correspondant à leur soif d'amour et de réciprocité, ainsi qu'une mission passionnante au sein des familles, et ils crieront : Présent !

Dans mon roman intitulé *La vie extraordinaire de l'évêque Matthieu... et de sa petite Marie !*, j'illustre, au sein d'une histoire romancée, comment j'entrevois le modèle sacerdotal johannique et sa mission au sein de l'Église.

Pour ce qui concerne la spiritualité que je recommande à l'intention de ce modèle, je l'aborde dans le livre intitulé *La forte spiritualité de l'évêque Matthieu... et de sa petite Marie !*

Quant au contenu du présent livret, il expose les arguments théologiques et exégétiques qui fondent l'existence de ce modèle sacerdotal. Et, dans un deuxième temps, il révèle le cheminement qui m'a amené à découvrir et à approfondir ce qui me semble être une merveilleuse nouveauté pour notre temps.

Avant de passer à ce qui constitue le cœur du présent document, je pose sans attendre la question suivante aux théologiens qui me liront ; ultimement, cette même question pourra être abordée par le Magistère de l'Église, si de nombreux théologiens répondent par l'affirmative à celle-ci :

Le modèle sacerdotal johannique peut-il être réitéré ?

J'invite donc les théologiens et les exégètes à poursuivre ma réflexion par des recherches plus approfondies. Et je me soumets d'avance au jugement que le Magistère de l'Église portera un jour sur les arguments qui suivent. Que le Seigneur vous bénisse !

Les arguments

Dans ce chapitre, nous verrons les paroles de l'Évangile qui sont à l'origine du modèle sacerdotal inédit de l'apôtre Jean et nous les analyserons afin d'en connaître les tenants et aboutissants. Ensuite, nous verrons la portée que ces mêmes paroles pourraient avoir, si elles étaient prononcées au sein d'un rite non sacramental ; un rite célébré en vue de réitérer ce modèle sacerdotal si particulier.

Tout d'abord, je commencerai par indiquer que le modèle sacerdotal johannique fut parfaitement représenté dans l'Évangile par l'unité de Jésus et de Marie aux noces de Cana et au Calvaire. Et qu'il fut ensuite institué par les paroles que le Christ en croix prononça à l'intention de sa mère et du disciple qu'il aimait. Lisons donc ces paroles tirées de l'évangile de saint Jean :

Jésus donc voyant sa mère et, se tenant près d'elle, le disciple qu'il aimait, dit à sa mère : « Femme, voici ton fils. » Puis il dit au disciple : « Voici ta mère. » Dès cette heure-là, le disciple l'accueillit chez lui. (Jn 19, 26-27)

La difficulté de ce texte se trouve dans le fait qu'il combine deux types de maternité, à savoir : la maternité spirituelle que Marie très sainte exerce à l'endroit de l'Église et la maternité adoptive qu'elle fut appelée à exercer à l'endroit du disciple que Jésus aimait.

Tout d'abord, prenons la maternité spirituelle de Marie. Elle se trouve signifiée dans la parole : « Voici ta mère. » Remarquons que Marie est désignée comme

mère dans cette sentence, mais sans la désignation d'un destinataire. Cette absence d'un destinataire dans le « Voici ta mère » fait que cette parole peut s'adresser à tous ceux et celles qui adhèrent au Christ.

Si, au contraire, le Christ Jésus avait dit, par exemple : « Jean, voici ta mère », l'Église n'aurait pas pu enseigner par cette parole que le Seigneur accorde sa mère comme Mère spirituelle à tous les baptisés. En effet, la mention du destinataire Jean aurait restreint la maternité de Marie uniquement à ce dernier.

Pour ce qui concerne la maternité adoptive de Marie à l'endroit de Jean, elle se trouve signifiée dans le « Femme, voici ton fils » mis en relation avec le « Dès cette heure-là, le disciple l'accueillit chez lui. »

En effet, il est le propre d'un fils biologique ou adoptif d'accueillir chez lui sa mère, surtout si cette dernière est veuve. Jean et Marie ont compris que la parole du Christ « Femme, voici ton fils » incluait la filiation adoptive, car la même péricope indique : « Dès cette heure-là, le disciple l'accueillit chez lui. »

En effet, il ne peut pas s'agir ici d'une filiation spirituelle, car aucun fils spirituel n'a l'obligation d'accueillir chez lui sa mère spirituelle ni l'obligation de veuillez à son bien-être physique ou moral. Ses obligations se limitent à obéir à ses enseignements spirituels et à lui verser, le cas échéant, une dîme afin qu'elle puisse subvenir à ses besoins.

Tout comme une mère spirituelle n'est pas tenue de prendre soin au quotidien d'un fils spirituel. Certes, dans ses enseignements et ses conseils, elle doit tenir compte de l'état physique, moral et spirituel de celui-ci, mais son obligation envers celui-ci se limite à prier

pour lui et à lui donner une direction et des enseignements spirituels précis.

De plus, sachons qu'il aurait été scandaleux, dans le milieu juif d'alors, que Jean accueille Marie chez lui sur une base autre que celle d'une filiation adoptive ; la maternité spirituelle de Marie n'étant guère compréhensible pour les Juifs hors du cercle restreint des premiers croyants.

Comme le Seigneur fait toujours en sorte d'éviter les scandales, il faut donc admettre la présence d'une filiation adoptive en Jn 19, 26-27. Une filiation qui a établi entre Jean et Marie les mêmes droits et devoirs qu'une filiation biologique.

Marie devait donc avoir envers Jean les attentions d'une mère envers son fils et Jean, de son côté, les mêmes attentions qu'un fils biologique a envers sa mère. Il était donc pleinement justifié de prendre Marie chez lui afin d'assurer son bien-être physique et moral.

J'ajouterais également ceci, s'il n'y avait que la maternité spirituelle de Marie en jeu dans le « Femme, voici ton fils » et le « Voici ta mère », n'étant pas reliée à Jean par un lien particulier, Marie aurait pu et même dû habiter tantôt chez l'un et tantôt chez l'autre afin de ne pas être toujours à la charge du même apôtre ou fidèle disciple de son Fils ; ce qui aurait permis aux croyants des diverses régions de la Palestine de bénéficier de sa maternité spirituelle.

Or, jamais la tradition apostolique ou celle des Pères de l'Église ne fait allusion à un tel fait. Tout semble plutôt indiquer que Marie demeura toujours auprès de l'apôtre Jean.

Le « Dès cette heure-là, le disciple l'accueillit chez lui » indique donc que Jean fut relié à Marie par un lien de filiation adoptive.

En vertu de ce lien, l'apôtre Jean a hérité d'un modèle sacerdotal tout à fait unique. En effet, aucun n'autre apôtre ou prêtre dans l'histoire de l'Église n'a été lié à la Mère de l'Église, c'est-à-dire à la nouvelle Ève, par un lien de filiation d'adoption.

Cela étant dit, on peut s'étonner du solennel « Femme » que Jésus a utilisé pour interPELLER sa mère. En effet, il s'agit d'un terme terriblement froid et impersonnel, compte tenu de la situation tragique et douloureuse où ils se trouvaient tous deux.

L'interprétation traditionnelle explique l'utilisation de ce mot par le Christ en indiquant qu'il s'agit d'une référence au protoévangile où il est écrit :

Je mettrai une hostilité entre toi et la femme, entre ton lignage et le sien. Il t'écrasera la tête et tu l'atteindras au talon. (Gn 3, 15)

Bien que cette interprétation soit erronée, je ne blâme pas les commentateurs bibliques qui l'ont mise de l'avant, car il n'était pas le temps pour l'Église d'entrer dans la compréhension du pourquoi de l'utilisation de ce terme par le Christ en croix. J'expliquerai plus bas pourquoi. Faute d'avoir été éclairés sur ce pourquoi par l'Esprit du Seigneur, c'était l'explication la plus plausible qui s'offrait à eux.

Mais réfléchissons-y un peu. L'identité de Rédempteur universel du Christ était pleinement manifestée sur la croix. En effet, le prophète Isaïe avait décrit le serviteur souffrant avec suffisamment

de précision pour que les Juifs contemporains de Jésus, qui avaient été témoins de ses paroles et de ses œuvres divines et qui le voyaient maintenant élevé sur la croix, sachent sans l'ombre d'un doute qu'il était le Messie, l'Oint de Dieu. Il était donc évident qu'il était le fils de la femme et que sa mère, qui l'avait mis au monde, était la femme du protoévangile. Or, ce qui était pleinement manifesté n'avait pas besoin d'être rappelé.

C'est pourquoi l'utilisation par le Christ du terme « Femme », dans la sentence « Femme, voici ton fils », n'est pas une référence au protoévangile. Son utilisation ne peut s'expliquer que par une intention du Christ de faire en sorte que le modèle sacerdotal de son disciple de prédilection puisse être réitéré.

En effet, s'il avait interpellé sa mère comme il avait l'habitude de le faire dans la vie courante, en lui disant par exemple : « Mère (ou Maman), voici ton fils », Jean aurait continué de jouir d'un modèle sacerdotal tout à fait particulier, mais son modèle sacerdotal n'aurait pas pu être réitéré. En effet, le Seigneur aurait alors limité la portée de sa parole uniquement à sa mère.

Cependant, en disant : « Femme, voici ton fils », le terme « Femme », dans le cadre d'une parole rituelle voulue par lui, afin qu'il soit possible de réitérer le modèle sacerdotal de l'apôtre Jean, peut s'adresser à d'autres femmes que Marie, car il s'agit d'un générique féminin.

Certains objecteront que le « Femme », prononcé par le Christ sur le Golgotha, ne peut pas témoigner d'une telle intention de sa part, puisqu'il a interpellé sa mère avec ce même terme aux noces de Cana ;

insinuant ainsi qu'il interpellait régulièrement sa mère de cette manière.

Effectivement, lorsque sa mère lui déclara aux noces de Cana : « Ils n'ont pas de vin », il lui répondit : « Que me veux-tu, femme ? Mon heure n'est pas encore arrivée. » (Jn 2, 4)

Cependant, je crois que cette intention du Christ demeure, car je démontrerai plus bas que le « femme » des noces de Cana peut justement faire référence à celui prononcé sur la croix.

Maintenant, portons notre attention sur le « Voici » au sein de la parole « Voici ta mère. » Il est bien connu que le terme « Voici » dans l'évangile de saint Jean est un terme pour dire une révélation.

En Jn 19, 5, il y a le « Voici l'homme ! » prononcé par Pilate, lorsque Jésus sortit dehors portant la couronne d'épines et le manteau de pourpre. En Jn 1, 29, nous avons également le « Voici l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde » prononcé par Jean le Baptiste. Le « Voici ta mère » contient aussi une révélation.

Comme je l'ai mentionné ci-dessus, en l'absence d'un destinataire, il signifie que c'est à chacun d'entre nous que Marie est donnée comme mère. C'est ainsi que l'Église a toujours interprété cette parole.

D'ailleurs, le document conciliaire *Lumen Gentium* affirme sans ambiguïté la maternité spirituelle de la Vierge Marie :

En concevant le Christ, en le mettant au monde, en le nourrissant, en le présentant dans le Temple à son Père, en souffrant avec son Fils qui mourait

sur la croix, elle apporta à l'œuvre du Sauveur une coopération absolument sans pareille par son obéissance, sa foi, son espérance, son ardente charité, pour que soit rendue aux âmes la vie surnaturelle. C'est pourquoi elle est devenue pour nous, dans l'ordre de la grâce, notre Mère. (LG 61)

En plus de nous indiquer que Marie est notre Mère dans l'ordre de la grâce, ce texte sous-entend que c'est en raison de sa maternité divine que Marie très sainte est devenue notre Mère spirituelle.

En effet, il tombe sous le sens qu'en concevant le Christ par l'opération du Saint Esprit et en le mettant au monde, elle a apporté une coopération tout à fait unique et irremplaçable à notre salut.

Et, même si de prime abord son obéissance, sa foi, son espérance et son ardente charité ne semblent pas faire directement référence à sa maternité, celles-ci furent transfigurées par la grâce de sa maternité divine ; cela afin qu'elle puisse être également la Mère spirituelle du corps mystique de son Fils. Ce qui la rendit apte à coopérer d'une manière toute maternelle à notre régénérescence à la vie surnaturelle par toute sa vie.

Marie est donc notre Mère dans l'ordre de la grâce, c'est-à-dire la Mère spirituelle des vivants. Cependant, comme le Christ est mort pour tous sans exception, elle exerça et elle continue d'exercer son intercession maternelle à l'égard de l'humanité entière.

Son intercession maternelle s'est manifestée particulièrement à la croix où elle s'associa à son fils, grand prêtre et Victime de la Nouvelle Alliance, afin

d'offrir en union avec lui au Père éternel le sacrifice sanglant qu'il offrit pour la multitude en rémission des péchés. Ainsi, au Jugement dernier, personne ne pourra se plaindre de ne pas avoir bénéficié de l'intercession toute maternelle de la Mère de l'Église.

C'est donc à la croix, c'est-à-dire lorsque l'identité de Rédempteur universel du Christ était pleinement manifestée, que Marie, sa mère, par la parole « Voici ta mère », fut pleinement manifestée dans son identité de Mère spirituelle universelle des vivants, la nouvelle Ève.

Concernant le terme « fils » dans la déclaration « Femme, voici ton fils », il faut dire qu'il ne s'agit pas d'un terme approprié, si l'on veut qu'il s'adresse à tous les baptisés, hommes ou femmes ; un fils étant un enfant mâle.

Si le Seigneur avait vraiment voulu que ces deux sentences portent uniquement sur la maternité spirituelle de Marie, il aurait été beaucoup plus approprié et harmonieux qu'il dise : « Femme, voici ton enfant » et « Enfant, voici ta mère. » Après tout, nous sommes tous des enfants pour le Seigneur, nous ne parviendrons à notre maturité spirituelle qu'une fois que nous serons passés en jugement devant lui.

En effet, même si nous devions entrevoir le Seigneur dans son humanité et sa divinité que lors du bref instant de notre jugement particulier, cela parce que nous aurions à passer par le purgatoire pour nous purifier avant de parvenir à la béatitude éternelle, il n'en demeurerait pas moins que ce bref instant serait suffisant pour nous faire parvenir à la maturité spirituelle ; cela en raison du souvenir que nous garderions de l'essence divine du Seigneur.

Contrairement aux réprouvés à qui ce souvenir est enlevé au sortir de leur jugement.

Enfin, le type différent de maternité entre la première et la seconde sentence se laisse entrevoir par la rupture que provoque l'absence d'un destinataire dans la seconde. Cette absence de destinataire provoque une dissonance, une anomalie qui nous fait sortir du cadre d'une présentation conventionnelle harmonieuse.

Quant au « chez lui » du verset 27, il ne faut pas en déduire que Jean retourna chez sa famille près du lac Tibériade où, avant de rencontrer le Christ, il gagnait sa vie grâce à la pêche. En effet, Jean, comme tous les apôtres, avait quitté père, mère, sœurs et frères pour suivre le Christ.

Il faut donc comprendre que ce « chez lui » signifie une maison près de Jérusalem que la communauté naissante ou le fortuné Lazare a mis à la disposition de l'apôtre ; cela afin qu'il puisse y demeurer avec Marie très sainte.

Grâce à cette disposition, ils étaient en mesure d'exercer conjointement leur ministère respectif à l'égard de l'Église naissante : lui, son ministère apostolique et elle, sa maternité spirituelle.

Le Christ notre Seigneur n'ignorait pas que le cœur maternel de Marie serait terriblement transpercé lors de leur passion réciproque sur le Golgotha. Il savait bien qu'il fallait compenser son absence auprès de son cœur maternel ; cela afin qu'elle puisse accomplir sereinement sa mission qui allait s'étendre sur de nombreuses années après son ascension au Ciel. L'apôtre Jean, le plus jeune et le plus pur de ses

apôtres, était celui qui lui ressemblait le plus, il avait le profil idéal pour poursuivre sa présence filiale auprès de Marie.

À mon humble avis, cette connaissance et celle du bien incommensurable que le modèle sacerdotal johannique est appelé à accomplir firent qu'il institua celui-ci sur la croix.

Cette analyse des sentences, « Femme, voici ton fils » et « Voici ta mère », nous invite donc à voir dans la première un lien de filiation adoptive entre Jean et Marie ; et, dans la seconde, un lien de filiation spirituelle entre les membres de l'Église entière et Marie.

Puisque nous nous interrogeons sur la présence en Jn 19, 26-27 d'une parole rituelle voulue par le Christ afin qu'il soit possible de réitérer le modèle sacerdotal johannique, supposons un instant que telle était l'intention du Seigneur ; cela nous permettra d'en connaître les possibles effets au sein d'un rite mis en place dans ce but.

Veuillez noter que je n'utilise pas le terme « sacrement », mais celui de « rite », car il n'y a que sept sacrements ni plus ni moins ; le Magistère de l'Église a été très clair à ce propos au Concile de Trente.

Ainsi, ce rite n'aurait un effet qu'en vertu du pouvoir des clefs que les évêques détiennent, à savoir : le pouvoir de lier et de délier.

En vertu du chaste binôme Jean et Marie, la matière de ce rite serait un ministre ordonné, prêtre

ou évêque, et une femme consacrée (une religieuse) ; tous deux préparés et formés à cet effet.

Mettons donc fictivement ce ministre ordonné et cette religieuse en présence d'un évêque. Au sein de ce rite, l'évêque représente le Christ en croix, le ministre ordonné devient signe de l'apôtre Jean et la femme consacrée rend la Vierge Marie présente à l'esprit du peuple de Dieu qui serait témoin du rite en question.

L'évêque leur impose les mains pour ensuite déclarer à la religieuse à la fin d'une prière de consécration : « Femme, voici ton fils. »

Par cette parole, l'évêque donnerait ce prêtre comme fils adoptif à cette religieuse ; cela afin qu'elle puisse le soutenir par ses prières et son amour maternels et exercer, en lien avec lui, sa maternité spirituelle auprès des familles de la communauté dont il obtiendra la cure.

Ensuite, se tournant en direction de ce prêtre, l'évêque lui déclarerait : « Voici ta mère. »

Il est intéressant de noter que la parole « Femme, voici ton fils » est complète en elle-même et qu'elle n'avait pas besoin d'une contrepartie pour qu'un lien filial d'adoption soit établi entre Marie et Jean.

En effet, la maternité implique nécessairement la filiation tout comme la filiation implique également la maternité, l'un ne va pas sans l'autre.

C'est pourquoi le « Voici ta mère », en l'absence de la mention d'un destinataire (le Seigneur n'a pas dit : « Jean ou fils, voici ta mère », mais seulement « Voici ta mère ») peut être étendu à l'ensemble des baptisés et

leur révéler que Marie très sainte est leur Mère dans la grâce.

Le « Voici ta mère » révèle donc la maternité spirituelle que la Vierge Marie exerce à l'endroit du corps mystique du Christ. Cependant, par la proclamation de cette parole au sein d'un rite ayant pour but de réitérer le modèle sacerdotal johannique, le peuple de Dieu serait invité à accueillir filialement cette religieuse ; cela afin qu'elle puisse exercer à leur endroit la maternité spirituelle de Marie très sainte.

Par la réception de ce rite, cette femme consacrée deviendrait un sacramental de la Vierge Marie et pourrait dès lors être désignée sous le terme de « petite Marie ».

D'une part, comme je l'ai mentionné plus haut, ce rite repose sur la capacité qu'a un évêque de lier et de délier ; un pouvoir que le Christ utilisa entre autres sur la croix en liant Jean et Marie d'un lien filial d'adoption. Un pouvoir qu'il transmit à ses apôtres et leurs successeurs.

D'autre part, ce même rite requiert l'autorité qu'ont les évêques de donner des mandats pastoraux pour l'accomplissement d'une charge pastorale au sein de leur diocèse.

Ainsi, si le Saint-Siège autorise un jour le modèle sacerdotal johannique, l'évêque, après la célébration de ce rite, serait en droit de donner à cette religieuse un mandat pastoral ; cela afin qu'elle puisse exercer la charge pastorale de la maternité spirituelle de la Vierge Marie.

Pour ce qui concerne l'accès à la maternité spirituelle de cette dernière, nous verrons plus bas qu'il se réalisera au sein de la spiritualité de la Divine Volonté.

Pour l'instant, regardons un indice très probant au sein de l'Évangile qui indique que le Seigneur souhaite que l'Église tire profit du modèle sacerdotal johannique.

Après sa résurrection, lors de son apparition au bord du lac de Tibériade, après qu'il eut signifié à Pierre le genre de mort par lequel il devait glorifier Dieu, Pierre se retourna et vit que Jean marchait derrière eux. Il dit donc au Seigneur : « et lui ? » Sous-entendant, qu'adviendra-t-il de lui ?

Voici quelle fut sa réponse :

Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que t'importe ? Toi, suis-moi. (Jn 21, 22)

Le verset suivant ajoute :

Le bruit se répandit alors chez les frères que ce disciple ne mourrait pas. Or Jésus n'avait pas dit à Pierre : " Il ne mourra pas ", mais : " Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne. " (Jn 21, 23)

La tradition indique que Jean serait mort à Éphèse à un âge avancé. Pourtant, cette parole du verset 22 est, à mon avis, plus qu'une simple expression pour signifier à Pierre qu'il doit se mêler de ses affaires. Elle pourrait signifier que l'apôtre Jean est véritablement appelé à demeurer présent à son Église jusqu'à ce qu'il vienne.

Cependant, afin de ne pas lever prématulement le voile sur ce modèle sacerdotal, qu'il souhaitait garder en réserve en vue de notre temps, le Christ Jésus garda le silence sur le mode de présence par lequel cet apôtre était appelé à demeurer jusqu'à ce qu'il vienne. C'est la raison pour laquelle le bruit se répandit au sein de l'Église primitive que Jean n'allait pas mourir.

La preuve que cette rumeur fut persistante est que Jean, une cinquantaine d'années après cette réponse du Christ à Pierre, prit la peine de préciser, immédiatement après l'écriture de cette parole, que le Seigneur n'avait pas dit qu'il ne mourrait pas, mais « Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne. » C'est donc dire à quel point cette rumeur était toujours bien vivante parmi les frères, malgré les cinq décennies écoulées.

Dans son omniscience, le Christ ressuscité savait bien que cette réponse donnée à Pierre allait susciter une rumeur inutile et persistante au sein de son Église naissante. S'il l'a donnée malgré tout, c'est parce qu'il voulait réellement indiquer que Jean était appelé à demeurer présent à son Église, mais pas physiquement.

Dès lors, maintenant que le modèle sacerdotal johannique est porté à notre connaissance, il ne reste qu'un pas à franchir pour comprendre que cette présence de Jean au sein de l'Église passe par son modèle sacerdotal qui se distingue de celui des autres apôtres et prêtres de l'histoire.

C'est pourquoi, en autorisant le modèle sacerdotal johannique, deux mille ans après son institution par le Christ sur la croix, l'Église catholique rendrait Jean présent à l'esprit de ses fidèles, grâce au ministre

ordonné qui prendrait part à son modèle sacerdotal, et cela, jusqu'à ce que le Christ vienne.

Ces prêtres ou ces évêques pourraient être désignés sous le terme de « petit Jean », car, en plus d'être des signes sacramentels du Christ tête et serviteur grâce à leur ordination sacerdotale, ils seraient des signes (des sacramentaux) de l'apôtre Jean en raison de la réception de ce rite.

Voyons maintenant le ministère pastoral que l'Évangile semble indiquer pour le modèle sacerdotal johannique. Du même coup, je démontrerai le lien qui existe entre le « Femme » qui fut prononcé par le Christ aux noces de Cana et celui qu'il prononça sur le Golgotha.

Une noce est un événement où les familles des mariés, leurs amis et leurs connaissances se réunissent pour assister à leur union et la célébrer. Lors de l'épisode évangélique des noces de Cana, Jésus et Marie sont le modèle par excellence de ce que devrait être le modèle sacerdotal johannique au sein des familles chrétiennes.

En effet, dans cette péricope, Marie intercède en faveur des époux et de leurs familles auprès de son fils en lui disant : « Ils n'ont pas de vin. » Ensuite, elle dit à celles et ceux qui recevront sa parole, afin de les disposer à recevoir celle-ci : « Faites tout ce qu'il vous dira. » Et le Seigneur termine en proclamant la parole de Dieu afin qu'ils puissent avoir foi en lui.

En supposant que le Christ savait qu'il allait instituer le modèle sacerdotal johannique sur la croix à travers les paroles suivantes, « Femme, voici ton fils » et « Voici ta mère », il est possible d'interpréter sous un

jour nouveau la réponse qu'il fit à sa mère lorsqu'elle lui dit : « Ils n'ont pas de vin. »

À cette demande implicite de sa mère, qui lui mentionne que le vin de la noce est épuisé, le Seigneur lui répond d'une manière qui apparaît à la fois choquante et hautaine : « Que me veux-tu, femme ? Mon heure n'est pas encore arrivée. »

La première partie de cette réponse « Que me veux-tu ? » est la traduction d'une expression sémitique qui se formule littérairement ainsi : « Quoi à moi et à toi ? » Les contemporains de Jésus utilisaient cette expression pour refuser une demande jugée inopportune ; une expression qui est d'autant plus brusque dans la bouche de Jésus du fait qu'il l'adressait à sa propre mère qui fut toujours d'une charité parfaite et non pas à une femme pécheresse.

Si le mot « Femme » du Golgotha fut prononcé avec l'intention d'instituer la parole rituelle qui permettrait à l'Église de notre temps de réitérer le modèle sacerdotal johannique, l'utilisation de ce même mot à l'endroit de sa mère aux noces de Cana pourrait indiquer qu'il s'adressait aux futures petites Marie par l'entremise de sa mère lors de cet épisode évangélique ; cela afin de leur donner un enseignement précis, à savoir : qu'elles ne pourront pas se prévaloir, à l'endroit de leur fils-prêtre, de l'autorité maternelle que toutes les mères détiennent sur leurs enfants biologiques ou adoptifs en vertu de la loi naturelle.

En effet, le Seigneur, qui avait parfaitement compris que sa mère faisait référence à l'absence de vin pour la fête de la noce, feint avoir entendu dans sa requête, « ils n'ont pas de vin », une demande pour le

vin de la Nouvelle Alliance et, pour expliquer son refus à cette prétendue demande, il déclare : « Mon heure n'est pas encore arrivée. »

Il va de soi que cette demande de la part de Marie aurait été tout à fait prématurée, puisqu'il n'en était qu'au début de son ministère public. Il lui signifie donc son refus en lui répondant : « Quoi à moi et à toi, femme ? »

En refusant d'obtempérer à cette prétendue demande inopportune (je dis « prétendue », puisqu'elle fut mise en scène habilement par lui-même), il enseigne ainsi aux futures petites Marie, qui se retrouvent dans le « femme » qu'il adressa à sa mère, que leurs petits Jean seront dégagés de leur devoir d'obéissance filiale envers elles, car ils devront être comme lui entièrement donnés à leur mission.

En effet, à travers le « quoi à moi et à toi ? », c'est comme s'il disait à sa mère pour enseigner les futures petites Marie : « Avant, comme un fils se doit, j'obéissais à chacun de tes désirs. Cependant, maintenant que le Père m'a appelé à travailler à sa vigne, je me dois d'être tout entier à ma mission. »

Ainsi, par ce refus apparent, il indique clairement qu'il est dégagé de son devoir d'obéissance filiale envers sa mère.

Et, comme Marie fut subordonnée à son Fils dès qu'il commença son ministère public, celui-ci étant dorénavant le Maître (le Rabbi), il est juste que les petites Marie soient subordonnées à leur fils-prêtre qui est un signe sacramental du divin Maître.

Je suis d'avis qu'il est heureux qu'il en soit ainsi, car cette disposition et l'amour prévenant que le petit Jean et la petite Marie auront l'un pour l'autre dans la Divine Volonté leur permettront d'être des modèles à imiter pour les époux.

En effet, comme les époux se doivent d'être par leur amour et l'exercice de leur sainte autorité envers leur femme et leurs enfants un signe sacramental de l'amour du Christ pour son Église, ceux-ci pourront facilement prendre pour modèle l'amour et l'autorité tendre et prévenante que leur petit Jean aura à l'endroit de leur petite Marie ; petite Marie en qui le petit Jean et les familles chrétiennes révéleront la présence de la Vierge Marie, figure de l'Église.

Même chose pour les épouses qui se doivent d'être, par leur amour tendre et prévenant envers leur époux, un signe sacramental de l'amour de l'Église pour le Christ. Elles pourront prendre pour modèle leur petite Marie qui, tout en reconnaissant l'autorité de son fils-prêtre sur elle, révélera la présence du Christ en celui-ci.

Il ne faut pas se surprendre que le Christ Jésus ait attendu ces temps qui sont les nôtres pour faire connaître le modèle sacerdotal johannique. En effet, il aurait été inutile d'en révéler l'existence plus tôt, car ce dernier requérerait la mise en place d'une spiritualité toute particulière ; une spiritualité par laquelle il serait possible d'avoir accès à la maternité spirituelle de la Vierge Marie.

Ce qui fut fait de 1889 à 1938 ; période durant laquelle il donna à la mystique italienne Luisa Piccarreta un enseignement complet sur la spiritualité

de la Divine Volonté ; un enseignement qui fut consigné dans trente-six volumes.

L'unité du petit Jean et de la petite Marie au sein de ce modèle sacerdotal requérait également cette spiritualité pour éviter un risque de scandale significatif. En effet, cette dernière n'a pas son pareil pour vider l'âme humaine des faiblesses et des inclinations mauvaises qui subsistent même après le baptême.

Ainsi, si nous permettons aux religieuses qui prendront part à ce rite de l'intégrer adéquatement, elles seront véritablement aptes à exercer la maternité spirituelle de Marie très sainte là où son fils-prêtre sera envoyé.

Afin de vous convaincre que la Vierge Marie offre un accès à sa maternité divine, qui est au fondement de sa maternité spirituelle, au sein du Divin Fiat, voici une partie de la dictée que le Christ a livrée à Luisa, le 28 décembre 1936 :

[...] *Or, la Grande Reine débuta sa vie dans l'héritage de la Divine Volonté, et dans une telle abondance, qu'Elle se sentait noyée dans les biens de son Créateur, au point de pouvoir rendre heureuses et enrichir toutes les autres créatures ; dans cet héritage du FIAT, Elle hérita la Fécondité, la maternité humaine et Divine, le Verbe du Père Céleste et toutes les générations humaines, de même que celles-ci héritèrent tous les biens de cette Mère Céleste. De ce fait, en tant que ses héritiers et Elle en tant que Mère, Elle avait le droit d'engendrer ses enfants dans son cœur maternel, mais cela ne suffit ni à notre amour, ni au sien, Elle voulut donc générer en chaque*

créature et, étant l'héritière du Verbe Divin, Elle pouvait le faire. Comment ? Si l'on peut hériter le mal, les passions et les faiblesses, pourquoi ne pourrait-on pas hériter les biens ? D'où la Céleste Héritière veut faire connaître à ses enfants leur héritage, veut donner sa Maternité (Jésus) aux créatures afin qu'elles deviennent ses mamans et L'aime autant qu'Elle L'a aimé, voulant former plein de mamans à son Jésus, pour Le mettre en sécurité et afin que plus personne ne l'offense. L'amour d'une Mère est bien différent des autres amours, c'est un amour qui brûle en permanence et qui donnerait la vie pour son cher Enfant. Tu vois, Elle veut doter les créatures de son amour Maternel et leur faire hériter son propre Fils. Oh ! Combien Elle se sentira honorée en voyant que les créatures aiment son Jésus avec Son propre amour. Tu dois savoir que son amour envers Moi et envers les créatures est si immense qu'Elle s'y sent noyée et, ne pouvant plus le contenir, Elle m'a demandé de t'en parler, de te parler de son héritage, de te dire qu'Elle attend ses héritiers et ce qu'Elle veut faire pour eux [...]

(L. PICCARRETA, XXXIV, 28 décembre 1936)

En héritant au sein du Divin Fiat de leur céleste Mère, c'est-à-dire de son amour et de sa maternité à l'égard de son divin Fils qui est la tête de l'Église, les petites Marie ne pourront pas faire autrement que d'aimer, avec le même amour maternel, les membres de son corps mystique qui ne font qu'un avec lui en raison de la grâce baptismale.

En effet, si la maternité spirituelle de la Vierge Marie découle de sa maternité divine, comme le sous-entend la citation tirée de *Lumen Gentium* ci-dessus,

en donnant à ses héritiers sa maternité divine au sein du Divin Fiat, la grâce de ce même don, exactement comme ce fut le cas pour Marie très sainte, leur donnera accès à la maternité spirituelle de celle-ci et la grâce de l'exercer à l'égard des baptisés.

Quoi qu'il en soit, le texte que nous venons de citer indique clairement que toutes les générations humaines au sein du Divin Fiat sont appelées à hériter de tous les biens de cette Mère céleste. Ceci comprend donc sa maternité spirituelle.

Il n'y a donc pas lieu de douter qu'un accès à la maternité spirituelle de Marie très sainte existe bel et bien au sein du Divin Fiat.

La maternité spirituelle que les petites Marie sont appelées à exercer à l'endroit des baptisés implique qu'elles vivent d'une façon éminente leur sacerdoce commun des fidèles et donc à être comme la Vierge Marie une femme sacerdotale.

En effet, c'est une chose que d'intercéder pour un ensemble en tant que membre de celui-ci, et c'en est une autre que de le faire en tant que mère de cet ensemble. La responsabilité de la mère envers ses enfants étant plus grande que celle des enfants entre eux, elle impliqua donc chez Marie un engagement plus grand dans l'exercice de son sacerdoce commun des fidèles.

En tant que femme sacerdotale, leur rôle ne consisterait pas à administrer des sacrements, mais plutôt à intercéder maternellement pour toute l'humanité dans la Divine Volonté et à exercer la maternité spirituelle de la Vierge Marie au sein du

peuple de Dieu, plus particulièrement au sein des couples et des familles.

La spiritualité que je propose, à l'intention des petits Jean et des petites Marie, ferait d'eux des croix vivantes en raison de leurs bras spirituels tendus dans les quatre directions ; des croix sur lesquelles régnerait le Christ afin de refaire en eux la vie de tous dans le Divin Fiat.

Ainsi, le petit Jean, ne faisant qu'un avec son Maître et Seigneur dans le Divin Fiat, ne verra que la présence de Marie très sainte dans la mère adoptive qui lui sera donnée par son évêque ; la petite Marie, ne faisant qu'un avec la céleste Mère qui règne en elle en union avec son Fils, ne verra que la présence de son Maître et Seigneur dans le fils adoptif qui lui sera donné par son évêque.

Quant au lien filial d'adoption, il n'aura pas besoin d'une reconnaissance civile, mais uniquement d'une reconnaissance ecclésiale. Il suffit donc qu'il soit reconnu comme tel de la part des baptisés instruits dans la foi.

Au terme de cette analyse, il est possible d'affirmer que le modèle sacerdotal johannique repose sur trois piliers. Si l'un de ceux-ci fait défaut, alors il ne peut pas être réitéré. Voici les trois piliers en question :

Le premier consiste à reconnaître qu'il y a eu l'établissement d'un lien filial d'adoption entre Jean et Marie par la parole « Femme, voici ton fils. » Si ce lien d'adoption n'a pas été mis en place, alors l'apôtre Jean n'a pas hérité d'un modèle sacerdotal particulier. Il serait alors impossible de réitérer ce qui n'a jamais eu lieu.

Le second pilier consiste à déterminer si le pouvoir des clefs, que les évêques reçoivent lors de leur ordination épiscopale, leur confère l'autorité nécessaire pour établir entre un clerc ordonné prêtre ou évêque et une religieuse un lien filial d'adoption identique à celui que le Christ en croix a réalisé entre Marie et Jean.

Quant au troisième pilier, il consiste à reconnaître que la spiritualité de la Divine Volonté offre bel et bien un accès à la maternité spirituelle de la Vierge Marie.

Ceci conclut les arguments théologiques et exégétiques en faveur du modèle sacerdotal johannique. Je prie les théologiens et les exégètes de les valider ou de les invalider afin que le Magistère, à la lumière de leurs arguments, puisse se prononcer sur ce que j'avance.

Passons donc au chapitre suivant où je vous ferai part du parcours qui m'a conduit à mettre au jour ce modèle sacerdotal particulier.

Le parcours

Malgré leurs misères et leurs faiblesses, les cœurs de bonne volonté sont comme des instruments dociles entre les mains du Seigneur. Il les inspire et les dirige si bien qu'ils finissent par accomplir des œuvres auxquelles ils n'avaient jamais songé au départ.

C'est ainsi qu'en 2001, après mes études en théologie, l'Esprit du Seigneur a déposé dans mon cœur le désir d'écrire un témoignage de foi à l'intention de mes deux enfants.

Pour réaliser ce témoignage, j'ai commencé par examiner les événements marquants de ma vie. C'est alors qu'une expérience spirituelle totalement inattendue est survenue, une expérience qui a transformé ma vie de foi en profondeur.

Durant les années qui suivirent, j'ai travaillé avec acharnement afin de donner un fondement biblique à cette expérience. C'est de cette manière que le témoignage de foi à l'intention de mes enfants a pris forme.

Cependant, comme le Seigneur avait soufflé fortement sur la voile de mon esprit, il ne s'agissait plus d'un simple témoignage de foi, mais d'une véritable spiritualité !

Cet héritage spirituel était avancé, lorsque l'idée du modèle sacerdotal johannique s'est présentée spontanément à mon entendement. Comme ce modèle sacerdotal me paraissait intéressant et que j'avais depuis quelque temps le désir d'écrire un roman, je me suis dit qu'il me serait possible de mieux

discerner les pourtours de ce modèle sacerdotal et sa possible mission au sein de l'Église, si j'en faisais le sujet de mon roman. Et, de fait, ce fut le cas.

L'écriture du roman était à son tour très avancée quand la pensée suivante m'a effleuré l'esprit : « Et si cette grande quête spirituelle que tu as vécue tout au long de ces années et la forte spiritualité qui en est résultée (par la grâce du Seigneur) n'étaient pas seulement pour tes enfants, mais aussi pour ceux et celles qui prendront part un jour à ce modèle sacerdotal ? »

C'était très surprenant, mais oui il me semblait essentiel que celles et ceux qui pourraient être appelés à prendre part au modèle sacerdotal johannique fassent tout d'abord la vérité sur eux-mêmes ; cela afin qu'ils puissent devenir des maîtres de la Parole et vivre pleinement de la Divine Volonté.

J'ai donc retravaillé le roman de façon à y incorporer cette spiritualité chez ses deux personnages principaux ; un roman que j'ai intitulé *La vie extraordinaire de l'évêque Matthieu... et de sa petite Marie !* Et, afin qu'il soit bien clair que je publiais le livre de spiritualité à l'intention du modèle sacerdotal johannique, je lui ai donné un titre semblable à celui du roman, d'où le titre : *La forte spiritualité de l'évêque Matthieu... et de sa petite Marie !*

Au moment où je terminais d'écrire le roman, je me suis questionné sur le petit rite à utiliser pour unir les petits Jean et les petites Marie. J'ai donc porté mon attention sur les paroles du Christ en croix : « Femme, voici ton fils » et « Voici ta mère. »

J'ai commencé par penser que ces paroles pourraient être une forme sacramentelle qui, tout en donnant accès à la maternité spirituelle de la Vierge Marie, permettrait la réitération du modèle sacerdotal johannique.

J'ai donc réalisé une argumentation qui appuyait la présence d'une forme sacramentelle en Jn 19, 26-27. J'ai envoyé le texte de mon argumentation à un théologien réputé de l'Université Laval. Ce dernier a eu la gentillesse de me lire et de m'écrire que le sacrement de l'ordre est un unique sacrement avec trois degrés et non trois sacrements regroupés au sein d'une désignation unique. L'argumentation que j'avais élaborée était donc erronée.

Reconnaissant mon erreur et accueillant l'affirmation du Concile de Trente qui indique qu'il n'y a que sept sacrements ni plus ni moins, j'ai prié notre bonne Mère du Ciel afin qu'elle m'indique l'accès à sa maternité spirituelle ; un accès qui ne pouvait être que non sacramental.

À ma grande surprise, c'est par le biais de ma lecture de chevet, qui portait sur la spiritualité de la Divine Volonté, que ma prière a été exaucée.

Ce qui vient d'être dit résume bien le cheminement qui m'a permis d'approfondir la connaissance du modèle sacerdotal johannique. Si ce modèle sacerdotal vous semble intéressant et susceptible d'apporter un authentique renouveau au sein de l'Église, je vous invite à faire connaître le présent livret au sein de l'Église.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, je crois avoir démontré que ce que j'annonce concernant le modèle sacerdotal johannique est plausible et qu'il mérite d'être examiné par le Magistère de l'Église.

Cette plausibilité découle du fait que le Christ a utilisé le terme « femme » et non celui de « mère » ou « maman » dans la parole : « Femme, voici ton fils. »

Joue aussi en faveur de cette plausibilité le fait qu'elle permet d'expliquer sous un angle nouveau le « Quoi à moi et à toi, femme ? » ; cela en lui faisant perdre son caractère à la fois choquant et hautain qui ne s'accorde pas avec la sainteté du Christ.

Le mot « femme », qui apparaît si hautain, et le refus d'une prétendue demande jugée inopportun deviennent, sous ce nouvel angle, un enseignement donné à l'intention des futures petites Marie.

Enfin, la réponse mystérieuse que le Seigneur fit à Pierre, « Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que t'importe ? Toi suis-moi. », à la question que celui-ci lui posait à propos de l'avenir de Jean, « Et lui ? », devient également parfaitement compréhensible, s'il y a en Jn 19, 26-27 les paroles d'un rite désiré par le Christ pour réitérer le modèle sacerdotal du disciple bien-aimé.

Je termine en mentionnant que j'ai la conviction profonde que le modèle sacerdotal johannique et sa mission au sein des familles ne seront pas étrangers au triomphe du Cœur immaculé de Marie.

Comment ce modèle sacerdotal pourrait-il contribuer au triomphe de son Cœur immaculé ?

Par le ministère des petites Marie qui révéleraient d'une façon sensible l'amour maternel de son Cœur immaculé à l'Église et au monde.

Oui, sachons que la vertu prédominante au sein du Cœur immaculé de Marie est l'amour, mais plus précisément l'amour maternel. C'est pourquoi la révélation de son amour maternel, par le biais du ministère des petites Marie, pourrait contribuer énormément au triomphe de son Cœur.

Quant à l'ère du Divin Fiat, je crois qu'elle sera en bonne partie rendue possible grâce à la grande unité d'amour qui régnera entre le petit Jean et sa petite Marie dans le Divin Fiat ; un amour qui attirera les époux et les couples à se mettre à l'écoute de leurs enseignements.

C'est ainsi que le petit Jean, en tant que maître de la Parole, et la petite Marie, en tant que maîtresses de la vie spirituelle, en exerçant conjointement leur ministère auprès des couples et des familles, pourraient venir très fortement en aide au modèle sacerdotal traditionnel.

En effet, sans dénigrer en aucune manière le modèle sacerdotal traditionnel, je crois que le modèle sacerdotal johannique serait beaucoup plus adapté à la pastorale familiale, car les couples pourraient s'identifier à leur petit Jean et à leur petite Marie et les prendre pour modèles.

Quant à cette pastorale, elle aurait pour but de faire de ces familles des Églises domestiques, c'est-à-

dire des lieux où le Christ Jésus serait adoré et sa parole proclamée, méditée et mise en pratique quotidiennement. Tout cela au sein de la spiritualité du Divin Fiat. Amen.

Du même auteur

La vie extraordinaire de l'évêque Matthieu... et de sa petite Marie !

(Roman d'introduction au modèle sacerdotal johannique)

La forte spiritualité de l'évêque Matthieu... et de sa petite Marie !

(Spiritualité à l'intention du modèle sacerdotal johannique)

Version papier : Dans l'attente que ces livres soient publiés par un éditeur catholique, ceux-ci sont disponibles sur le site amazon de votre pays.

Version numérique : Ces mêmes livres sont disponibles à un prix modique, format EPUB, à l'adresse suivante :

<https://www.kobo.com>